

Référence:	Numéro de projet :	0514-CG, 12612-CG, 9104-CG, 123113-CG
	Nom du client :	Congolaise Industrielle des Bois (CIB – OLAM)
	Dates de l'audit	Du 9 au 23 septembre 2019
	Norme qui sera utilisée	Norme générique de gestion forestière adaptée à la République du Congo, version FSC-STD-CB-V01-04-EN.
Coordonnées	Personne de contact	Jean-Marc Verjans
	Téléphone:	+507 66132670
	Email:	verjans.auditor@gmail.com
	Adresse postale	
Équipe d'audit	Auditeur en chef	Jean-Marc Verjans
	Auditeur assistant:	Fabio Pesce
	Expert local 1:	Rose N'Gomba

Madame / Monsieur

Notre client (cité ci-dessus) a désigné SGS pour effectuer une évaluation (aux dates indiquées ci-dessus) de la gestion de ses forêts (listées dans l'Annexe A) en fonction des exigences de la norme applicable du Forest Stewardship Council (FSC).

Nous consultons les principales parties prenantes pour obtenir leurs points de vue sur les questions de gestion forestière pertinentes pour nos clients et les pratiques forestières dans la localité.

VOTRE ROLE:

Vous avez été identifié comme une partie prenante importante pour cette évaluation, c'est-à-dire une personne ou un représentant d'une organisation dont les opinions sur la gestion forestière de nos clients doivent être prises en compte pour former une opinion équilibrée sur leur conformité au Principes et Critères du FSC. Nous apprécierions donc tout commentaire que vous pourriez avoir sur les pratiques de gestion des forêts pour les Unités d'Aménagement Forestier (jointes en annexe A) en cours d'évaluation par rapport à leurs impacts environnementaux, sociaux et / ou économiques.

INFORMATION JOINTE EN ANNEXES

En pièce jointe à cette lettre, vous trouverez les informations suivantes :

Annexe A: Liste des forêts incluses dans le périmètre de l'évaluation

Annexe B: Plus d'informations sur le processus d'audit et votre rôle en tant que partie prenante.

Formulaire de rapport des parties prenantes: Ceci est un guide pour vous aider à répondre:

- Prière d'utiliser le document fourni en pièce jointe afin de retourner vos commentaires à SGS à l'adresse apparaissant au bas de cette lettre dès que possible.
- Lorsque requis, vos commentaires seront inclus dans le rapport de certification à moins que vous nous indiquiez que vous préférez en garder la confidentialité.
- Tous vos commentaires seront archivés et disponibles comme référence au besoin.
- Ne vous limitez pas à l'utilisation du formulaire si vous le jugez insuffisant pour nous transmettre vos commentaires.
- Les commentaires accompagnés de preuves ou pièces justificatives prendront une signification importante.
- Nous apprécions également tout commentaire relatif à la démarche de consultation elle-même.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DISPONIBLES

Pour vous aider davantage dans votre rôle dans le processus de certification, les informations et / ou documents supplémentaires suivants peuvent être disponibles sur demande:

- Une liste de tous les certificats FSC délivrés par SGS est accessible sur le site Web du FSC infor.fsc.org;
- Un résumé de la certification de la gestion forestière et / ou de la chaîne de traçabilité, expliquant les objectifs et les processus impliqués.
- Le code de pratique SGS
- Les conditions générales de SGS pour les services décrivent l'accord entre SGS Qualifor et le détenteur du certificat ou le détenteur du certificat potentiel.
- Présentation de SGS Qualifor Management (expliquant comment le programme est structuré et géré)
- Les procédures de SGS pour le traitement des plaintes et des recours.

VOTRE RÉPONSE

Nous vous serions très reconnaissants si vous pouviez prendre le temps de lire les pièces jointes en annexe B et, le cas échéant, nous retourner le formulaire des parties prenantes complété pour nous transmettre vos commentaires. Si nous n'avons pas reçu de réponse de votre part dans les 6 semaines suivant cet envoi, nous supposerons que vous ne souhaitez pas participer au processus. Vous êtes cependant bienvenu, à tout moment pendant la validité du certificat, à nous transmettre vos commentaires que nous pourrions considérer lors des surveillances annuelles futures. On appréciera également si vous pourriez nous fournir les noms et coordonnées des parties que nous devrions aussi inclure dans notre liste.

NOS ACTIONS

En fonction des informations que vous nous ferez parvenir, et de leur impact possible sur les conclusions de l'audit, nous pouvons vous contacter pour planifier une réunion ou un entretien téléphonique au cours de l'évaluation. Dans un tel cas, dès que possible suivant la réception de votre réponse, nous tenterons de trouver un créneau horaire convenable pour la rencontre. SGS Qualifor dispose également d'une procédure formelle pour résoudre tout litige. Cette dernière peut être mise à votre disposition sur demande.

Prenez note : Votre identité ne sera pas divulgué à quiconque en dehors de chez SGS Qualifor, les sous-traitants embauchés dans le cadre de l'évaluation, le personnel de FSC International Center et celui de Accreditation Services International. Toutes ces personnes ont toutefois signé des ententes de confidentialité avec SGS Qualifor.

Dans le cas où un certificat est émis, les résultats de l'évaluation (incluant les commentaires des parties prenantes) sont publiés dans un rapport public sommaire sur le site web, info.fsc.org

Merci d'avance pour votre contribution à ce projet

Sincèrement votre,

SGS

ANNEXE A

LISTE DES UAFs incluses dans la portée de l'audit

NOM	DISTRICT	SUPERFICIE	
		Production (ha)	Conservation (ha)
Loundoungou	Département de la Sangha	537 400	93 300
Kabo	Département de la Sangha	214 000	74 400
Pokola	Département de la Sangha	279 190	146 060
Mimbeli	Département de la Sangha	523 137	146 452

ANNEXE B

Note d'Information pour les Parties Prenantes

1. INTRODUCTION

Cette note vise à informer les parties impliquées ou affectées par l'aménagement forestier évalué par l'équipe d'auditeur de SGS QUALIFOR.

2. QU'EST-CE QUE LA CERTIFICATION FORESTIÈRE ?

Les forêts procurent une vaste gamme de produits et de services. Les forêts ont un rôle environnemental important, tel que celui de préserver le sol et la qualité des ressources en eau. Elles peuvent être, dans certains cas, essentielles pour la survie de communautés locales qui s'y procurent la viande, les poissons, les produits médicinaux et autres produits forestiers non-ligneux. Les forêts sont aussi une source de revenus pour l'industrie forestière qui en retour permet la création d'emploi et donc de retombées économiques en région sans compter les taxes versées aux gouvernements.

La certification forestière est un processus consistant à évaluer une bonne gestion forestière, c'est à dire une gestion qui tient compte de l'environnement et des impacts sociaux, tout en étant économiquement viable.

Les produits qui proviennent d'une forêt certifiée peuvent être identifiés par un label démontrant que la forêt est bien gérée. Ainsi, cette identification permet d'assurer aux consommateurs, détaillants, gouvernements, et investisseurs de l'origine des produits. D'importants détaillants d'Europe, d'Amérique du Nord, et d'ailleurs dans le monde se sont engagés à ne commercialiser que des produits forestiers provenant de forêts bien gérées.

3. QU'EST CE QUE LE CONSEIL DE BONNE GESTION FORESTIÈRE? (FOREST STEWARDSHIP COUNCIL – FSC)

Le Conseil de Bonne Gestion Forestière (Forest Stewardship Council (FSC)) est une organisation non-gouvernementale sans but lucratif. Il a été créé en 1993 par un groupe représentatif de diverses organisations provenant de 25 pays. Ces organisations comprennent des groupes environnementaux, sociaux, de commerce du bois et su secteur industriel forestier.

Le FSC a développé des **Principes et Critères de gestion forestière** (FSC P&C) qui déterminent ce qui constitue une bonne gestion forestière. Les forêts dont la gestion est évaluée de façon indépendante et qui se conforment aux P&C peuvent être certifiées comme étant bien gérées selon le FSC. Tous les projets de certification selon la norme FSC doivent impliquer des parties intéressées nationales et internationales. Les parties intéressées sont représentées par des individus ou groupes impliqués ou affectés par l'aménagement forestier, souvent parce qu'ils vivent des ressources forestières, ou à proximité de ces forêts. D'autres groupes peuvent avoir des préoccupations environnementales ou sociales par rapport à l'exploitation de la forêt, ou encore des préoccupations liées à la santé et à la sécurité des travailleurs.

4. SGS ET LE PROGRAMME QUALIFOR

Toute certification forestière aux P&C du FSC doit être menée par un registraire certifié. Afin de s'assurer que les évaluations sont effectuées régulièrement et que les certificats sont crédibles, les registraires sont accrédités et surveillés par FSC.

QUALIFOR fait partie du groupe SGS, la plus grande organisation d'inspection et de vérification au monde. **QUALIFOR** est le programme de certification forestière de SGS, accrédité par le FSC.

5. PROCEDURES D'ÉVALUATION DE QUALIFOR

Une évaluation QUALIFOR comporte cinq phases :

- i. **La pré-évaluation** : Il s'agit d'une brève visite par un auditeur de QUALIFOR. Les écarts majeurs possibles entre l'aménagement forestier actuel et les exigences de la norme en vue d'une certification sont soulevés à cette étape.
- ii. **Norme Boréale et consultation des parties prenantes** : Les codes de pratiques, la législation et les lignes directrices, provinciaux et nationaux, sont pris en compte et incorporés aux exigences de la norme. La norme Boréale FSC actuelle est disponible en permanence sur le site web.

Un éventail de **parties prenantes** est contacté pour obtenir leurs points de vue et leurs commentaires sur les activités de gestion forestière. Tous les autres documents proposés par les parties intéressées seront étudiés. Lorsque les intervenants souhaitent discuter d'une situation particulière avec les auditeurs, des dispositions particulières sont prises pour favoriser une rencontre avec les auditeurs lors de l'évaluation principale. Toutes observations majeures soulevées par les parties prenantes doivent être abordées avant de poursuivre vers la recommandation de certification. Les commentaires/informations reçues seront traitées en toute confidentialité et l'identité des parties prenantes qui participent à ce processus n'est pas communiquée à l'organisme qui est en cours d'évaluation, ni dans le résumé public publié par SGS si une décision positive à la certification est prise.

- iii. **L'évaluation principale** : Les auditeurs de QUALIFOR, assistés par des experts, visitent la forêt à cette étape. Les opérations d'aménagement forestier sont auditées afin de déterminer leur niveau de conformité à la norme FSC. La documentation servant à l'aménagement forestier, tel que le plan d'aménagement et les procédures opérationnelles sont également passées en revues. Les visites de terrain sont faites de façon aléatoires afin d'échantillonner les activités de l'entreprise.

À la fin de l'évaluation principale, l'équipe QUALIFOR décide si elle recommande la certification de la forêt.

- iv. **Révision par les pairs** : Le rapport décrivant l'évaluation et ses résultats est envoyé en révision à des pairs reconnus et respecté pour leur expertise dans leur domaine. Les pairs devront réviser la méthode utilisée pour l'évaluation et les conclusions de l'équipe d'auditeur et endosse la recommandation de certification si le rapport est jugé adéquat.
- v. **Certification et surveillance** : Si le résultat de l'évaluation est positif, SGS QUALIFOR émettra un certificat. Un sommaire du rapport est dès lors rendu public et un programme de surveillance annuel est mis en place. Les parties prenantes peuvent se manifester en tout temps en faisant parvenir leurs commentaires à SGS QUALIFOR.

6. POURQUOI SGS QUALIFOR VOUS CONTACTE ?

Nous avons débuté le processus de consultation pour la forêt tel que décrit dans la lettre d'ouverture. Nous aimerions donc connaître :

- Votre point de vue sur les documents que nous utilisons à propos de la norme
- vos commentaires, questions ou informations, que nous devons prendre en considération lors de l'évaluation de l'aménagement forestier pour l'UAF 093-51

Nous avons joint un formulaire que vous pouvez remplir pour nous transmettre vos commentaires mais sentez-vous libre de nous transmettre toute autre information jugée pertinente. Il est très utile pour nous de recevoir toute pièce justificative ou évidence en accompagnement de vos commentaires : par exemple, une compagnie qui n'a pas une bonne évaluation quant à la santé sécurité pourrait être appuyé par des faits détaillés sur les derniers accidents survenus. Nous nous réservons le droit de vous contacter dans de tel cas pour préciser l'information au besoin.

7. CONSIDÉRATION DE VOS COMMENTAIRES DANS LE PROCESSUS D'ÉVALUATION

Tous les commentaires reçus des parties prenantes sont consignés dans le sommaire public de l'évaluation, sans que votre identité ne soit révélée. Une copie de ce rapport sera disponible sur le site web <http://info.fsc.org> ou vous pourrez en demander une copie en contactant le directeur du programme à l'adresse apparaissant au bas de cette page.

DEUX DERNIERS POINTS :

Si vous avez des points positifs à nous transmettre quant à l'aménagement forestier, n'hésitez pas à nous les envoyer.

Deuxièmement si vous connaissez d'autres parties prenantes qui devraient être contacté dans notre démarche. Laissez-le-nous savoir.

MAINTES FOIS MERCI POUR VOTRE COLLABORATION

Plus d'information concernant le programme QUALIFOR et FSC est disponible en français, en anglais et en espagnol peuvent être obtenues en s'adressant à l'adresse au bas de cette page.